

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Mardi 11 mai 2021

Présents : Jean-Pierre BOVIO, Jérémie BUSSIGNIES, Monique LAYE, Philippe MUNOZ, Sophie NAVARRO, Corinne PORYADJIAN GAYRARD, Luce RAMEIL, Joëlle SABATIER, Roger SAUZET, Loïc YVON, Julie CUMINETTI, Carole GUICHOU, Stéphanie ORTEGA, Brigitte FONTAINE, Daniel AUZIE

Julie CUMINETTI est désignée secrétaire de séance.

Madame FONTAINE demande à ce que l'on approuve le compte rendu de la séance du 15 avril 2021 lors de la prochaine séance car il n'a jamais été approuvé.

1-Acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'une nouvelle voirie au Farinoux.

Le rapporteur expose à l'assemblée que suite à l'effondrement d'une partie de la berge située entre l'Ariège et le chemin de Farinoux, il a été envisagé de déplacer le chemin existant et de créer ainsi une nouvelle emprise de voirie. Pour ce faire, cette nouvelle voie communale doit traverser plusieurs terrains privés. Si la majorité des parcelles concernées sont déjà acquises, il est nécessaire d'acquérir maintenant une partie de la parcelle cadastrée section A1 n°267 appartenant à madame DOUMENC pour une superficie de 1a 14ca au prix de 0,50 centimes d'euros le m².

Il est donc demandé de délibérer pour accepter cette acquisition de parcelle telle que définie ci-dessus et autoriser Madame Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur BLANLEUIL si le chemin des Farinoux sera ouvert à la circulation. Madame le Maire lui indique que oui une fois que les travaux seront terminés. Il demande la possibilité de mettre en place un ou deux dos d'âne pour ralentir la circulation. Cette possibilité sera étudiée ultérieurement...

Adopté à l'unanimité.

2- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée)

Il est proposé de délibérer pour autoriser Madame Le Maire à recruter des agents contractuels pour effectuer le remplacement rapide de fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles ou pour palier à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Cette délibération de principe sera valable pendant toute la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité.

3- Tirage au sort de 6 jurés d'assises

Comme chaque année et conformément au Code de procédure pénale, il convient de procéder au tirage au sort de personnes de la Commune susceptibles de figurer sur la liste annuelle des jurés pouvant siéger aux assises du département de l'Ariège.

Il est demandé de désigner 6 personnes dont le nom et les coordonnées seront transmis aux services concernés.

IL est procédé au tirage de 6 personnes à partir de la liste électorale générale de la Commune.

Ce tirage donne les résultats suivants :

Madame BRESSOLIS Marie –Josée

Monsieur LLEDO Paco

Madame ROUAN Nicole

Monsieur CHANTELOUP Thomas

Monsieur SARDA Francis

Madame LAUWERS Ophélie

Ces personnes vont être informées de ce tirage au sort et la liste va être transmise aux services de l'Etat.

4- reversement au SIVE du fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires.

Les communes ayant mis en œuvre la réforme des nouveaux rythmes scolaires, bénéficient d'un Fonds d'Amorçage, versé par l'Etat, pour les accompagner financièrement dans démarche. Pour la commune, un acompte de 2350 €.

Il est donc proposé de délibérer pour reverser cette somme au SIVE ainsi que les autres acomptes ou solde de ce fonds d'amorçage quand cela se présentera.

Adopté à l'unanimité.

5- Questions diverses.

Madame le Maire indique que Madame la Préfète a officialisé la démission du 1^{er} adjoint et de la seconde adjointe...

Pour les élections, il est précisé que les personnes qui participeront à la tenue des bureaux de vote être vaccinées ou avoir réalisé un test négatif au Covid.

Il est indiqué qu'il est en pourparlers pour l'installation d'un distributeur de pizzas et éventuellement d'un distributeur de pains.

Madame le Maire demande que soit relancé le journal d'infos municipales qui est très demandé par la population.

Les dossiers de demandes de subventions municipales vont être envoyés aux différentes associations de la Commune. Il est précisé que ces dossiers ont été actualisés en fonction des dernières directives en vigueur.

La salle du Conseil ne sera pas disponible entre les deux tours des élections du 20 et 27 juin.

La commission de contrôle des listes électorales se réunira aux dates indiquées par la Préfecture.

Madame FONTAINE indique qu'un muret de bord de route s'est affaissé et qu'un enfant s'est retrouvé en bordure de la route... Madame le Maire précise que ces travaux vont être entrepris très rapidement par les services techniques municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h 55.

